

Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 21 mai 2026

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellations	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
2	- de Claire Hugon Lecharlier (Ecolo-Groen) sur "l'invitation européenne aux talibans" (n° 263) - de François De Smet (DéFI) sur "l'invitation de la Commission Européenne à des représentants du régime taliban" (n° 266) - de Lydia Mutyebele Ngoi (PS) sur "les relations de la Belgique avec le régime des talibans" (n° 267) - de Francesca Van Belleghem (VB) sur "les retours vers l'Afghanistan par le biais des "autorités de facto"" (n° 268)	au ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement	Séance plénière du 21 mai 2026	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} motion de recommandation par Claire Hugon Lecharlier (Ecolo-Groen) • 2^{me} motion de recommandation par François De Smet (DéFI) • 3^{me} recommandation par Lydia Mutyebele Ngoi (PS) • 1^{re} motion pure et simple par Aurore Tourneur (Les Engagés), Axel Ronse (N-VA), Oskar Seuntjens (Vooruit), Nawal Farih (cd&v) et Benoît Piedboeuf (MR) • 2^{me} motion pure et simple par Francesca Van Belleghem (VB) 	MOT 56 00263	p. 91 Détail: p. 97	77	58	0